L'implication des travailleurs en situation de handicap dans le conseil de la vie sociale (CVS) – en distanciel

Fiche technique

Secteur
Médico-social

Public
Travailleurs en situation de handicap amenés à siéger au Conseil de la Vie Sociale

Durée
4 jours avec intercession

Organisme de formation
➔ AXE FORMATION

Date limite d'inscription
01/11/2020

Lieux & dates

➔ **Groupe 1**
PARIS
Le 3 novembre 2020
+ Le 24 novembre 2020
+ Le 1er décembre 2020
+ Le 8 décembre 2020

Interlocuteur Opco Santé

fatiou.mouyeni
fatiou.mouyeni@opco-sante.fr
01 46 00 41 86

Contexte

La Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, entend consacrer la citoyenneté des personnes handicapées, en cohérence avec la Loi du 02 janvier 2002.
La première étape de cette citoyenneté passe par la connaissance et la compréhension des droits et devoirs de la personne handicapée au sein de la société française et de ses déclinaisons opérationnelles. Le conseil de la vie sociale est un lieu privilégié pour que chaque travailleur élu, puisse jouir pleinement de son rôle de citoyen.
Toutefois, il est évident que sans une formation appropriée, les élus au conseil de la vie sociale, peuvent très vite se sentir dépasser dans leurs nouvelles fonctions et ne pas réussir à assumer pleinement le rôle que leurs électeurs leur ont donné.
En sachant que chaque personne accueillie au sein de l'ESAT est au cœur du projet de l'établissement, il est important que les élus du CVS puissent représenter au mieux les voix et les revendications des usagers, de manière pertinente et cohérente. Ainsi, le conseil de la vie sociale représentera pleinement un lieu privilégié d'échanges, de dialogues, de consultations et de résolutions des difficultés.
- Suite à la demande de certains adhérents, cette action se déroulera tout ou partie à distance, afin d'éviter les transports en commun. Toutefois nous vous demandons de prévoir :
- A minima 2 à 3 stagiaires en même temps afin de favoriser les échanges
- Une salle de formation équipée du matériel informatique adéquat pour suivre les classes virtuelles
- De respecter le protocole sanitaire en vigueur au moment de la réalisation de l'action (taille de la salle, distanciation sociale, mise à disposition de gel, masque etc…)
- Mettre à disposition un médiateur qui pourra accompagner la classe virtuelle et faciliter les échanges entre les participants et la formatrice à distance.

Objectifs

➔ Connaître les droits issus des lois 2002, 2005, 2018 et leurs applications dans l'établissement
➔ Connaître le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale
➔ Définir le rôle et les attributions des élus du Conseil de la Vie Sociale
➔ Avoir des outils et des méthodes pour représenter les usagers
➔ Apprendre à recueillir la parole des usagers et la porter auprès du CVS
➔ Préparer ses interventions et pouvoir argumenter les propositions dont on estporteur

- Savoir faire un retour auprès des usagers des propos tenus lors du CVS et être encapacité d'expliquer les réponses apportées par la direction de l'établissement auxquestions posées.
- D'exercer sa citoyenneté

Prérequis

aucun

Contenu

- **Le cadre légal du Conseil de la Vie Sociale ?**

Approche du rôle et des attributions du CVS dans le cadre de la Loi 2002-2
Enjeux du CVS concernant la vie interne de l'établissement
Les différents domaines de compétence du CVS

- **Pratique du rôle de représentant élu des usagers**

Le recueil, le tri, l'organisation et la retranscription des demandes émanant de ses collègues

- **Préparation du CVS**

Préparer le CVS avec les autres usagers et préparer son intervention (argumentation, communication, confiance en soi, etc.)

- **Le Conseil de la Vie Sociale**

Répartition des rôles entre les différentes instances présentes au CVS
Travailler la prise de parole en public
Connaître les bases de la prise de note des propos tenus lors du CVS

- **Retours de la réunion du CVS**

Rédiger un compte-rendu de la réunion en FALC
Afficher, diffuser les réponses apportées aux demandes/questions émanant des usagers